

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

5^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 17 novembre 2011

CG 11/5^{ème}/III-05

L'an deux mil onze, le 17 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM. Albert, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;

Absents excusés ayant donné procuration de vote : MM. Astoul, Cambon, Marty Michel et Moignard.

BASES DE LOISIRS DEPARTEMENTALES

Comme l'an passé, je souhaite vous présenter un bilan de la saison d'activités de nos structures de loisirs à vocation socio-éducative que sont la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas de la Grave, et le Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage.

1. BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE À SAINT-NICOLAS DE LA GRAVE

En préambule, je souhaite vous dresser l'état d'avancement des opérations du programme de requalification et de développement.

Je vous rappelle que l'Assemblée Départementale a approuvé la programmation de la tranche 3 des travaux portant sur la construction des locaux cuisine, restauration et foyer, à l'occasion de la session fiscale de 2010.

Cette programmation s'inscrit dans la continuité d'une vaste opération de requalification du site, approuvée lors du vote des budgets primitifs de 2004, 2005 et 2006, qui a permis la réalisation des tranches 1 et 2 correspondant à :

Tranche 1 : aménagement du parking, de la voirie à l'entrée, de la zone de mise à l'eau des bateaux et traitement paysager ;

Tranche 2 : construction de 4 chalets d'hébergement, de locaux pédagogiques, de vestiaires-sanitaires et rénovation du bâtiment d'hébergement existant.

Les travaux de **construction de nouveaux locaux de restauration, cuisine et foyer** (tranche 3), ont démarré début février 2011. A ce jour, le bâtiment des cuisines est hors d'eau, les fondations du foyer sont terminées et l'ensemble de l'opération sera livré fin mai 2012.

Pour compléter ce vaste programme de réhabilitation, divers travaux ont été réalisés par nos services de la direction de la voirie et de l'aménagement au début du printemps sur le terrain de camping. Un ensemble de petits travaux d'entretien et de mises aux normes a ainsi permis d'assurer un accueil de qualité des estivants à compter du 15 juin : zone d'accueil, voies de circulation, peinture des sanitaires, éclairages, espaces verts et espaces de jeux.

Pour l'année 2011, je tiens à vous présenter les chiffres les plus significatifs des différentes activités :

Accueil de classes de découverte (*entre parenthèses, la part de Tarn-et-Garonnais*) :

1 735 journées/enfants (81 %), contre 2 871 en 2010 ;

Accueil hébergé de centres de vacances

2 580 journées/enfants (19 %), soit un doublement par rapport à 2010 ;

Groupes hébergés en camping collectif

1 219 journées/enfants (42 %), soit là encore un quasi-doublement ;

Clubs sportifs hébergés

510 journées/enfants (11 %), soit une baisse de 43 % par rapport à 2010 ;

Comités d'entreprise hébergés

187 journées/enfants (4 %) ;

Instituts spécialisés hébergés

140 journées/enfants (100 %) ;

Activités groupes encadrées à la journée

139 demi-journées d'activités (soit 1 387 enfants) ;

PISCINE

11 549 entrées ont été comptabilisées, soit une hausse de 10 % par rapport à 2010 ;

CAMPING

2 982 nuitées réalisées entre le 15 juin et le 15 septembre, correspondant à la période d'ouverture, soit une hausse de 3 % par rapport à 2010 (2 890 nuitées).

2. CENTRE DE VACANCES JEAN BAYLET A MIMIZAN-PLAGE

A l'occasion de la décision modificative n° 2 de 2009, nous avons approuvé le principe de la **réouverture du Centre de Vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage**, pour l'accueil de classes de découverte, de groupes (centres de loisirs, associations...), ainsi que des agents du Conseil Général dans les chalets prévus à cet effet.

A l'occasion du budget primitif et de la décision modificative n° 2 de 2010, je vous ai proposé un ensemble de mesures nécessaires à la réouverture et à la remise en état progressive du centre, notamment les crédits liés aux travaux de mise à niveau, de sécurité et d'entretien, et à l'acquisition des matériels pédagogiques, sportifs ou d'hébergement indispensables. Les dispositions de collaboration avec l'IMEP, notamment pour la restauration du public, ont été reconduite et adaptées aux besoins du centre.

Ainsi, les premières classes de découverte tarn-et-garonnaises ont pu être accueillies dès le mois de mai 2010, pour un bilan de fréquentation très satisfaisant. La poursuite des travaux au début de la saison 2011 a permis d'améliorer les conditions d'accueil et les prestations proposées aux groupes. Dans le même temps, des travaux ont aussi été menés sur les chalets destinés aux familles.

Je tiens à vous **dresser le bilan de cette saison 2011**, sur les bases duquel nous pourrions faire évoluer au mieux l'offre pédagogique et les modalités fonctionnelles et matérielles d'accueil.

Le nombre d'enfants et de groupes accueillis, en augmentation par rapport à 2010, confirme l'attractivité de cette structure offerte aux jeunes du département et d'ailleurs, qui a quasiment fait le plein durant toute la période d'ouverture, de mars à septembre :

- un total de **11 400 nuitées/enfants** comprenant :

• 4 700 nuitées/enfants pour les classes de découverte (uniquement tarn-et-garonnaises),

• 6 700 nuitées/enfants pour l'accueil des groupes en centre de vacances,

- pour un budget de fonctionnement de l'ordre de **600 000 €** et un montant total de **recettes de 317 000 €**.

Afin de poursuivre l'amélioration du confort de l'accueil engagée depuis 2010, il convient, dans le cadre du présent rapport, de vous prononcer sur l'engagement des travaux à réaliser avant cette date. Ils concernent l'achèvement de la rénovation et de la mise aux normes des bâtiments H nord, Central et Forêt :

- H nord : fin des menuiseries et isolation des combles,
- Central : fin des menuiseries,
- Forêt : menuiseries, portes et accès,
- dégazage et enlèvement d'une cuve à fioul.

Ces opérations nécessitent **l'adoption d'une autorisation de programme globale de 145 000 €**, à l'article 231318, sous-fonction 33, du budget départemental avec en crédits de paiement :

- 110 000 € à la Décision Modificative n°2 de 2011,
- 35 000 € au Budget Primitif de 2012.

Enfin, comme chaque année, je vous propose d'approuver la grille tarifaire pour l'exercice 2012, jointe en annexe. Cette dernière intègre une augmentation de l'ordre de 2 % des tarifs d'hébergement, par rapport à 2011.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne :

- Prend acte de l'état d'avancement des opérations du programme de requalification et de développement consacrées à la construction de nouveaux locaux de restauration, cuisine et foyer (tranche 3) ;
- Précise que l'ensemble de l'opération susvisée sera livré fin mai 2012 ;
- Prend acte du bilan de la fréquentation 2011 de la Base départementale de plein air et de loisirs ;

Centre de vacances Jean Baylet :

- Prend acte du bilan de la saison 2011 ;
- Approuve les nouveaux tarifs 2012 du centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-plage (annexe 1) ;
- Adopte une autorisation de programme globale de 145 000 € pour les travaux suivants d'achèvement de la rénovation et de la mise aux normes des bâtiments H nord, Central et Forêt :
 - H nord : fin des menuiseries et isolation des combles,
 - Central : fin des menuiseries,
 - Forêt : menuiseries, portes et accès,
 - dégazage et enlèvement d'une cuve à fioul.
- Ratifie en crédits de paiement, à l'article 231318, sous-fonction 33 du budget départemental, 110 000 € à la DM2 de 2011 et 35 000€ au BP de 2012.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

A N N E X E

CENTRE DE VACANCES JEAN BAYLET A MIMIZAN

TARIFS 2012

CG 11/5^{ème}/III-05annexe

PUBLIC - TYPE DE PRESTATION	TARIF PAR JOUR PAR PERSONNE
SCOLAIRES	
Forfait comprenant l'hébergement, la pension complète, une activité par jour et un animateur vie quotidienne par tranche de 25 élèves	42,00 €
CENTRES DE LOISIRS, GROUPEs	
Hébergement en dur (forfait avec pension complète)	
moins de 100 nuitées	33,00 €
de 100 à 800 nuitées	31,50 €
plus de 800 nuitées	30,00 €
Hébergement en tente (forfait avec pension complète)	28,00 €
Hébergement en dur (sans pension)	15,00 €
Repas seul	10,00 €
Activité encadrée par le Conseil Général	8,00 €
Location vélo demi-journée	5,00 €

Le Président,